

République Française



Ville de Draguignan

N° 2020-083

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	38

**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU PARC NATUREL
RÉGIONAL DU VERDON**

Mairie de Draguignan

**EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Draguignan**

Séance du 17 juillet 2020

L'An deux mille vingt et le 17 juillet à dix-huit heures, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, SOPHIE DUFOUR, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, BRIGITTE DUBOUIS, HUGUES BONNET, SYLVIE FRANÇIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, LISA CHAUVIN, BERNARD BONNABEL, MARIE-CHRISTINE GUIOL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, BRUNO SCRIVO, ANNE-MARIE COLOMBANI, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, ÉVELYNE LORCET, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, RENÉ DIES, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, CAMILLE DIQUELOU, CHRISTELLE VERNERT LENORMAND, MATHIEU WERTH

PROCURATIONS :

JEAN-YVES FORT à GRÉGORY LOEW, STÉPHAN CÉRET à SYLVIE FRANÇIN, FRANÇOISE MAURICE à BRIGITTE DUBOUIS, JEAN-PIERRE SOUZA à SOPHIE DUFOUR

ABSENTS :

PHILIPPE SCHRECK

Secrétaire de Séance :

CAMILLE DIQUELOU

Publié le : 23 JUL. 2020

RAPPORTEUR : RICHARD STRAMBIO

Il est rappelé que la ville de Draguignan est adhérente du Syndicat Mixte de Gestion du Parc naturel régional du Verdon en tant que « ville-porte » du Parc. Il s'agit d'un label national attaché aux Parcs naturels régionaux, traduisant les relations d'échanges, de complémentarité et de solidarité entre les territoires concernés.

Ce label réaffirme les liens historiques et culturels entre le Verdon et Draguignan ainsi que ses principales villes voisines, et permet de développer des échanges culturels et économiques à destination des habitants de ces territoires.

Cette adhésion permet également de participer aux décisions et de s'engager dans les actions qui concernent la commune et en communiquant officiellement sur son engagement dans les objectifs et les valeurs du Parc.

À l'issue du renouvellement des assemblées délibérantes, le Parc Naturel Régional du Verdon nous sollicite pour désigner, conformément à ses statuts, un représentant titulaire et deux représentants suppléants pour représenter la commune au Comité syndical de l'établissement, au sein du collège des communes et des villes-portes ;

Ceci étant exposé, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir désigner un représentant titulaire et deux représentants suppléants pour siéger au Comité syndical du Parc Naturel Régional du Verdon, au sein du collège des communes et villes-portes.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,
À L'UNANIMITÉ

- désigne Madame Martine ZERBONE membre titulaire des représentants de la commune au Parc Naturel Régional du Verdon ;
- désigne Madame Sylviane NERVI SITA et Monsieur Stéphane CERET membres suppléants des représentants de la commune au Parc Naturel Régional du Verdon.

Fait à Draguignan, le 17 juillet 2020

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan